



## Vaud interdit un débat et en ouvre un autre

**GYMNASE** Ce mardi, le conseiller d'Etat Frédéric Borloz mettait fin aux face-à-face politiques à l'école avant les élections fédérales, ceci «afin d'éviter la pêche aux voix». Une décision qui suscite la perplexité du reste du pays

BORIS BUSSLINGER  
@BorisBusslinger

«Ce conseiller d'Etat PLR (Frédéric Borloz) devrait expliquer ce que cette interdiction a de libéral. J'ai assisté hier à un podium de l'école cantonale de Zoug, qui était juste et équilibré. Ceux qui ont peur des jeunes qui s'intéressent à la politique ne devraient pas en faire.» Postée sur X (ex-Twitter), la citation provient de Gerhard Pfister, conseiller national (ZG) et président suisse du Centre. «Et même si un podium n'était pas équilibré, poursuit-il. Un conseiller d'Etat devrait-il en décider tout seul? L'Etat, c'est moi?» Particulièrement critique concernant un sujet de politique cantonale – qui plus est situé en lointaine Romandie –, la prise de position d'un des hommes les plus puissants du pays illustre l'attitude dubitative de nombre de médias et de personnalités hors de Lausanne. Et la singularité de la décision vaudoise.

### Discussions «neutres et équilibrées»

Discuter politique à l'école, pour quoi faire? D'après la députée UDC au Grand Conseil vaudois Céline Baux, le débat en période électorale relève de «la manipulation» et sert uniquement à «mettre en avant certaines personnalités». Des mots repris par l'Agence télé-

graphique suisse – dont l'article a été repartagé dans la grande majorité des médias d'outre-Sarine – qui ont fait bondir jusqu'à Zurich. «Avec cette logique, on pourrait aussi carrément interdire la campagne électorale en tant que telle», suggère en ligne la conseillère nationale (PS/ZH) Min Li Marti. Celle-ci fait certes partie du camp adverse dans la perspective des élections fédérales. Mais son commentaire traduit une perplexité largement partagée en dehors du canton de Vaud.

Comme dans la plupart des cantons romands, relèvent les journaux germanophones suisses, les circonscriptions allemandes organisent régulièrement podiums et discussions relatives aux échéances politiques. Sans faire de vagues. Dans un long article publié ce mercredi, le *Tages-Anzeiger* souligne ainsi que Berne poursuit cette pratique de longue date, tout comme Bâle, dont l'un des gymnases accueillera prochainement une discussion entre représentants des partis jeunes de l'UDC, du PLR, du PS et des Vert-e-s. Alors qu'à Zurich, la participation politique des élèves est encouragée par le Département de l'enseignement public, qui collabore avec le parlement cantonal des jeunes et, à l'instar de 14 cantons suisses, avec l'association **Discuss it**. Active dans tout le pays, l'organi-

**«Avec cette logique, on pourrait carrément**

## interdire la campagne électorale en tant que telle»

MIN LI MARTI, CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/ZH)

sation, qui s'occupe depuis près de dix ans de mettre sur pied des débats dans des écoles – ce dont plus de 70 établissements ont déjà profité en Suisse depuis sa création – a dû annuler un événement pour 400 élèves dans un gymnase de Nyon à la suite de la décision de Frédéric Borloz.

Dans un communiqué paru ce jeudi, celle-ci «regrette» la décision vaudoise, tout en précisant que «dans les autres cantons, nos interventions sont bien accueillies et les discussions sont menées de manière neutre et équilibrée par la modération, dans le respect des opinions de chacun». Cordiale, **Discuss it** tend la main aux autorités vaudoises, à qui elle propose de «se mettre à disposition pour présenter son travail». Visiblement emprunté par une situation qui prend chaque jour de l'ampleur, le canton de Vaud communiquait ce jeudi soir «en toute transparence» la «directive commune envoyée aux lieux de formation». L'administration souligne que «l'éducation à la **citoyenneté** figure parmi les priorités du Département de l'éducation», mais que, «eu égard au risque de propagande, le lien d'immédiateté entre une rhétorique politique sur des sujets de société et les suffrages individuels qui peuvent en découler apparaît contraire aux dispositions réglementaires». L'art du débat selon Frédéric Borloz. ■